

ACTE ACADEMIE

2 rue d'isly

59000 Lille

03 20 42 87 24

## Validation des Acquis de l'Expérience

**Livret 1** : Dossier de demande de **recevabilité** de la demande  
d'obtention du diplôme

### **Maquilleur Professionnel**

Niveau III, enregistré par arrêté du 08 décembre 2017 publié  
au Journal Officiel du 21 décembre 2017

Nom de naissance.....

Nom usuel.....

Prénom(s).....

*Le dossier de VAE est confidentiel et réservé à l'usage de l'accompagnateur et des membres du jury.*

*La loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses données sur ce dossier. Elle garantit à l'intéressé un droit d'accès et de rectification aux informations qu'il aura fournies.*

Réservé à l'administration :

Date de dépôt du livret 1 : ...../...../.....

Dossier complet :  oui  non

Date et signature :

Trois étapes pour la VAE :

1. Remplir ce premier livret afin de vérifier la recevabilité de votre demande en fonction de vos expériences et de leurs durées en rapport avec le référentiel.
2. Lorsque votre demande est recevable par notre établissement, vous devez remplir le livret 2 « dossier de validation » dans lequel vous décrivez de façon très précise vos activités salariées ou non, leurs conditions d'exercice...
3. Vous présenterez ce deuxième dossier devant un jury composé d'enseignants et de professionnels, qui délivreront partiellement ou totalement le diplôme Maquilleur professionnel.

Le but de l'entretien :

- Confirmer les compétences et connaissances acquises au regard du diplôme requis
- Apporter des éléments complémentaires ou des précisions concernant votre parcours ou votre projet professionnel
- Justifier de vos motivations

Le dossier de recevabilité précise la nature et la durée de l'expérience professionnelle, celle-ci doit être supérieure à 1 an.

Vous devez prouver l'ensemble de vos activités en cohérence avec le référentiel du Maquilleur professionnel.

Le diplôme sera partiellement ou totalement validé. Les modules acquis seront conservés durant 5 années pendant lesquelles vous pourrez représenter les modules non obtenus pour l'obtention totale du diplôme Maquilleur professionnel.

L'accompagnement par un formateur, lors de la construction du dossier de validation est possible. Celui-ci vous aide à remplir de manière pertinente votre dossier. Il vous entraîne et vous conseille pour l'entretien devant le jury.

**Je souhaite bénéficier de l'accompagnement VAE (voir les modalités auprès du centre d'examen)**

**Sommaire :**

Votre identité page 4

---

Vos diplômes page 5

---

Votre expérience professionnelle page 6

---

Vos motivations page 8

---

Les documents à fournir page 9

---

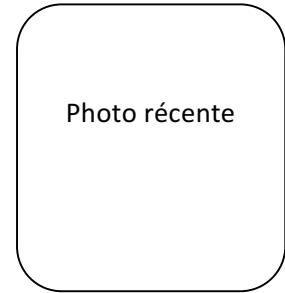
La déclaration sur l'honneur page 9

---

La décision de recevabilité page 10

---

**VOTRE IDENTITE**



Mme       Mr

Nom de naissance : .....

Nom d'épouse : .....

Prénom(s) : .....

Adresse principale : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone Portable : .....

Email : .....@.....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

Age : ..... Nationalité : .....

**VOS DIPLOMES**

Diplômes obtenus ou formations suivies	Spécialité	Année d'obtention ou de passage d'examen	Obtention du diplôme oui ou non

**VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

Situation actuelle :

- en activité       demandeur d'emploi       sans activité professionnelle

Si vous êtes en activité, quel est votre statut :

- salarié du secteur privé  
 salarié de la fonction public  
 non salarié (indépendant ou autre)

Dans le tableau suivant, vous devez indiquer toutes vos expériences professionnelles et personnelles (stage, emploi, bénévolat) en rapport avec la certification sollicitée.

Durée totale de votre expérience en relation avec votre demande :

Enumération de vos expériences

Dates de début et de fin d'emploi	Nom entreprise ou association	Secteur d'activité de la structure	Statut de cet emploi 1.salarié 2.bénévole 3.travailleur indépendant	Emploi	Activités principales exercées en rapport avec le diplôme de Maquilleur Professionnel

*Il est possible de dupliquer cette feuille autant de fois que nécessaire.*

**VOS MOTIVATIONS**

Indiquez les motivations et enjeux qui vous conduisent à demander cette validation  
(1 page maximum)



## LES DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Lors du dépôt du livret 1, merci de joindre :

- Photo d'identité
- Photocopie recto verso de votre carte d'identité, ou passeport ou carte de séjour
- Curriculum Vitae
- Photocopie de vos diplômes et attestations de formation
- Justifications de vos activités

Activités salariées : Attestations signées des différents employeurs mentionnés dans ce dossier ou Bulletins de salaire

Activités bénévoles : Attestations signées des responsables de l'association

Activités non salariées : Inscription auprès des organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSSAF ou tout autre document pouvant attester de votre activité professionnelle indépendante).

- Preuve d'acquis professionnels en maquillage (publication, book, vidéos...)

## LA DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e) NOM PRENOM .....  
déclare sur l'honneur :

- ♦ Confirmer l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent livret et les annexes
- ♦ Ne pas avoir déposé plus de 3 demandes de validation pour des diplômes différents au cours de cette année civile

Fait à ....., le .....

Signature du candidat :

*L'établissement se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de vos déclarations. En cas de fausses déclarations, l'obtention du diplôme vous sera refusée, et l'administration sera tenue de déposer plainte contre vous.*

### **La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :**

*“Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.” (code pénal, art. 441-1)*

*“Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende.” (code pénal art. 441-6)*

**LA DECISION DE RECEVABILITE**

Réservé à l'administration :

favorable : n° de décision de recevabilité .....

défavorable : raison .....

.....  
.....

Date de la décision : ...../...../.....

Candidat informé :  par mail  par courrier le .....

Cachet, date et signature de l'organisme certificateur :